



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Bouygues</b>	Arrdt	<b>9<sup>eme</sup> (2<sup>eme</sup>)</b>
Nom de site		Numéro	T10577
Adresse du site	28 Boulevard Poissonnière	Hauteur	R+7 (28.35m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	<b>Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G</b>		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>17/10/2013</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>29/04/2019</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	<b>29/06/2019</b>

Historique et contexte	<b>Favorable CCTM du 25/09/2013</b>
------------------------	-------------------------------------

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences ( <b>ajout 700MHz</b> ) d'un site existant en 2G/3G/4G ( <b>fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz</b> ) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	5 à 14°
Estimation	0° < 4V/m - 120° < 4V/m - 240° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes existantes afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire. Les 3 autres antennes existantes seront rendus inactives.		
Zone technique	6 modules techniques supplémentaires de taille réduite et de couleur gris clair seront installés au pied des antennes, invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	30.96m		

#### Date : Conformité du dossier

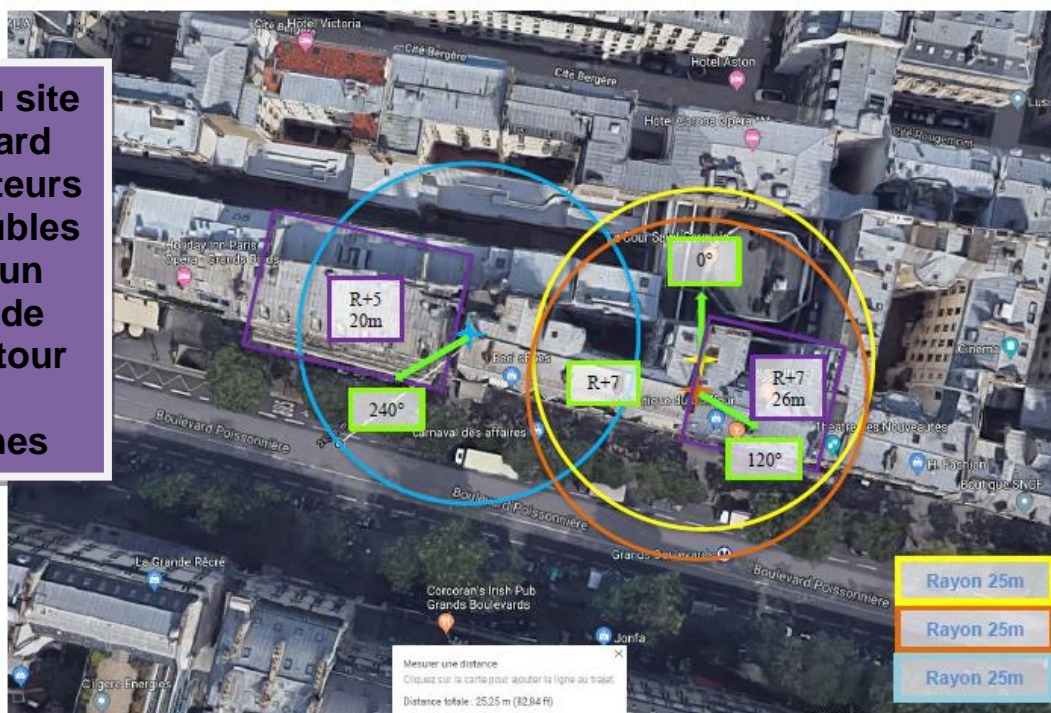
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte

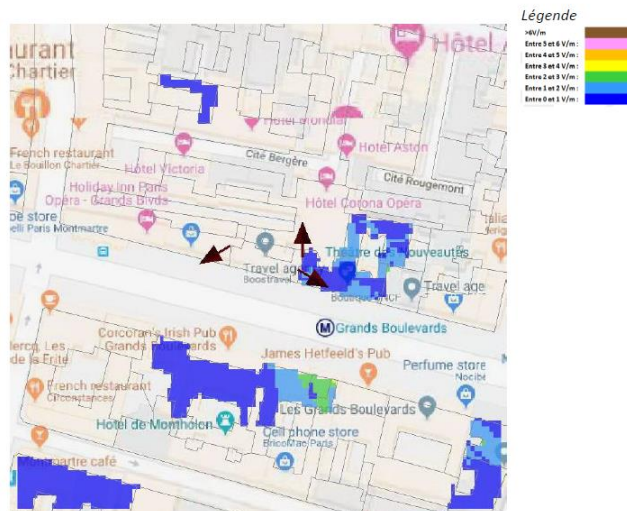
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



b. Azimut 120°

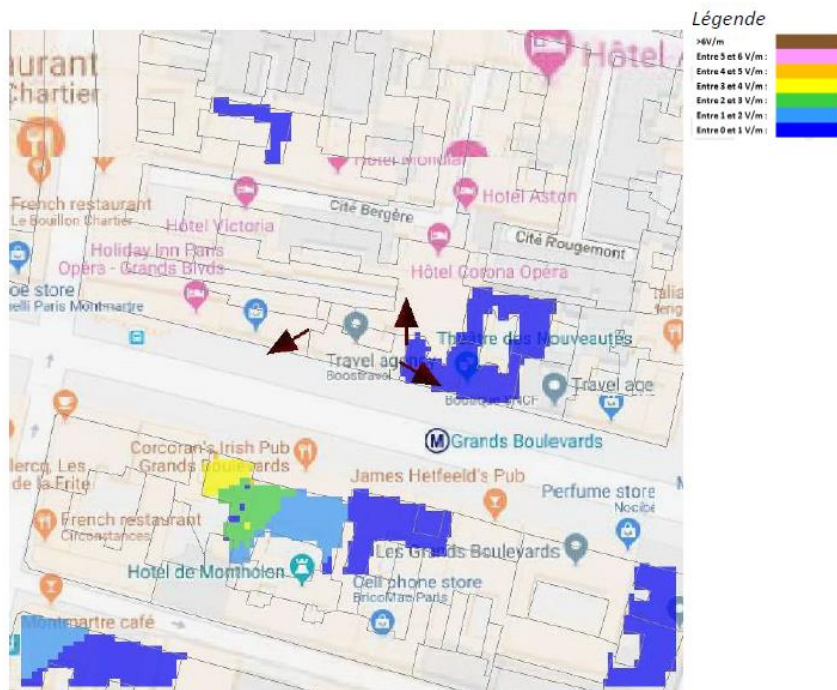
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



### LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]  
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

### c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	19,5 m	25,5 m	25,5 m



## Vue des Antennes Avant/Après

État de l'existant :



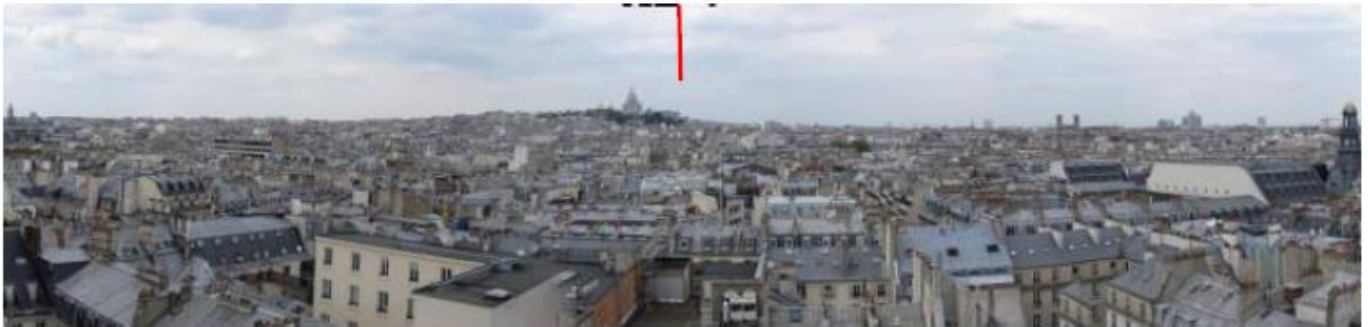
État projeté :



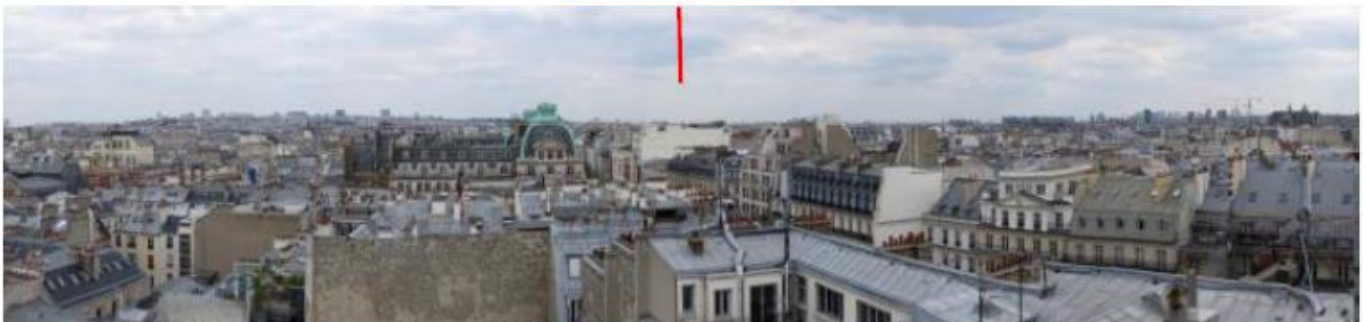
**Aucune modification visuelle**

## Vue des Azimuts

Azimut 0 ° :



Azimut 120 ° :



Azimut 240 ° :

